

Les principales décisions prises par le comité syndical

1^{er} semestre 2026

Chères collègues, Chers collègues,

C'est avec beaucoup d'honneur et de responsabilité que j'aborde cette mandature à la présidence du SATESE 37.

Je mesure pleinement la confiance que vous m'avez accordée et je remercie sincèrement l'ensemble des élus pour leur engagement au service de notre syndicat et des collectivités que nous accompagnons.

Forte de l'héritage laissé par Joël Pélicot, mon prédécesseur, je souhaite inscrire notre action dans une dynamique de continuité, tout en préparant le SATESE 37 aux défis techniques, environnementaux et institutionnels des années à venir.

Je suis convaincue que la qualité de notre gouvernance reposera, comme toujours, sur l'écoute, le dialogue et la coopération entre élus.

Ensemble, nous poursuivrons le développement d'un service public de proximité, reconnu pour son expertise, au bénéfice des territoires et de la préservation de la ressource en eau.

Que ce nouveau mandat soit placé sous le signe de l'engagement collectif, de l'innovation et de la confiance !

Avec mes remerciements renouvelés.



**Stéphanie
RIOCREUX**
Présidente
du SATESE 37

POLITIQUE

► Politique et objectifs 2026

Lors du Comité Syndical du 30 mars 2026, l'Assemblée délibérante a fixé la Politique Qualité pour l'année 2026 et a déterminé les objectifs correspondants. Conformément à la démarche « sociétale » engagée depuis 2022 par le syndicat, intégrant les enjeux du développement durable, la stratégie annuelle a une nouvelle fois été établie selon les 3 axes suivants : environnemental, social/sociétal et économique.

ADMINISTRATION GENERALE

► Élection du (de la) Président(e)

À l'occasion du renouvellement de son exécutif, le SATESE 37 a organisé, le 18 mai 2026, un Comité Syndical « spécial élections » consacré à l'installation de sa nouvelle Assemblée. Après avoir été officiellement installé(e)s dans leurs fonctions, les Délégué(e)s ont procédé à l'élection du (de la) Président(e). À cette occasion, Stéphanie Riocreux, déléguée de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL), a été désignée Présidente du SATESE 37, ouvrant ainsi une nouvelle étape dans l'histoire du syndicat.

► Composition du Bureau

Compte tenu de la recomposition profonde de l'exercice des compétences eau et assainissement constatée ces 6 dernières années en Indre-et-Loire, le Bureau sortant a souhaité proposer aux membres de la nouvelle Assemblée une « composition du Bureau » fondée sur le principe d'une représentation équilibrée de l'ensemble des territoires, avec pour unique objectif : permettre à chaque territoire (communautaire) de disposer d'un rôle actif dans la définition des orientations stratégiques du SATESE 37. Après discussion, les Délégué(e)s ont approuvé cette proposition, puis ont fixé à 7 le nombre

de Vice-Président(e)s et à 2 le nombre des autres Membres du Bureau.

► Élection des Vice-Président(e)s et des Membres

Dans ce prolongement, les membres de la nouvelle Assemblée ont procédé à l'élection des Vice-Président(e)s et des autres Membres du Bureau. À cette occasion, ont été désignés respectivement :

- 1^{ère} Vice-Présidente, chargée des finances et des marchés publics, Valérie Turot, Déléguée du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,
- 2^e Vice-Présidente, chargée des ressources humaines, Betsabée Haas, Déléguée de Tours Métropole Val de Loire,
- 3^e Vice-Président, chargé des infrastructures, Jean-Jacques de Smet, Délégué de la CC Autour de Chenonceaux - Bléré Val de Cher,
- 4^e Vice-Président, chargé de l'assainissement non collectif, Thierry Deguingand, Délégué de la CC Chinon Vienne Loire,
- 5^e Vice-Président, chargé de l'assainissement collectif, Marc de Becdelievre, Délégué de la CC Loches Sud Touraine,
- 6^e Vice-Président, chargé des démarches Qualité/RSO, Olivier Durand, Délégué de la CC Touraine Val de Vienne,
- 7^e Vice-Président, chargé de la communication, Bruno Mazereau, Délégué de Vernou-sur-Brenne,
- 1^{er} Membre, Agnès Blossier, Déléguée de la CC du Castelnaudais,
- 2^e Membre, Jean Leddet, Délégué d'Epeigné-sur-Dême.

► Désignation des attributions au Bureau

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Bureau a reçu délégation d'une partie des attributions de l'Assemblée délibérante, à savoir :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution



tion et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- décider l'aliénation de gré à gré, de biens mobiliers jusqu'à 10 000 euros TTC,
- décider la cession par adjudication de biens mobiliers jusqu'à 10 000 euros TTC,
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

À noter que Madame la Présidente devra, lors de chaque Comité Syndical, rendre compte aux Délégué(e)s des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

► Désignation des attributions à la Présidente

L'Assemblée délibérante a également autorisé Madame la Présidente, pour la durée de son mandat, à ester en justice au nom du SATESE 37, dans le cadre des affaires relatives au domaine de compétences du syndicat.

► Partenariat

ADAC 37/SATESE 37

Partenaires depuis plus de 10 ans, l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales d'Indre-et-Loire (ADAC 37) et le SATESE 37 ont décidé de renouveler leur collaboration pour une nouvelle période de 3 ans (2026 à 2028). L'objectif commun des 2 structures reste de répondre au mieux aux attentes des collectivités en matière d'assainissement, qu'il s'agisse d'aspects juridiques et financiers, comme techniques. La coopération entre les 2 partenaires s'opère une nouvelle fois sans engagement financier.

► Délégations de compétences

Par délibération n°CC 2025-125, la Communauté de Communes du Castelrenaudais (CCC) a décidé d'adhérer au SATESE 37 pour les compétences Assainissement Collectif (AC) et ce, pour le compte des 16 communes composant son territoire. Le 30 mars dernier, les membres de l'Assemblée se sont prononcés favorablement sur cette adhésion, enregistrant par la même occasion le re-



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CASTELRENAUDAIS

trait de 15 des 16 communes concernées (1 non adhérente).

Par ailleurs, au titre de la compétence « Contrôle des raccordements AC », l'Assemblée délibérante a approuvé l'adhésion des communes de Monnaie et de Saint-Aubin-le-Dépeint, ainsi que du SIVOM Bueil-Villebourg, à compter du 1^{er} avril 2026; mais également de la commune de Neuvy-le-Roi, à compter du 1^{er} juillet 2026.

► Actualisation des statuts

Le retrait des 15 communes (sur 16) composant le territoire de la Communauté de Communes du Castelrenaudais (CCC) a eu pour incidence une actualisation des statuts du syndicat, plus particulièrement l'annexe relative aux collectivités adhérentes.

RESSOURCES HUMAINES

► Plan de formation 2026

A partir de la Politique Qualité 2026 et de ses objectifs, le syndicat a établi son plan de formation annuel comprenant 41 actions, dont 1 action collective (manipulation des extincteurs). Durant l'année, ce sont 16 agents sur 21 (76 %) qui seront concernés par ce plan, dont le budget alloué est évalué à 18 624 euros, incluant notamment 4 664 euros de cotisation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

FINANCES

► Compte de gestion 2025

Lors du Comité Syndical du 30 mars 2026, l'Assemblée délibérante a approuvé le compte de gestion 2025 présenté par Madame la Comptable Publique.

► Compte administratif 2025

L'Assemblée s'est également prononcée sur la conformité du compte administratif 2025 au compte de gestion 2025 et a procédé à l'arrêt des comptes du syndicat. Le budget principal (M57) a fait apparaître un excédent de 655 931,15 euros en fonctionnement (dont 280 771,06 euros d'excédent « matières de vidange ») et un excédent de 138 807,15 euros en investis-

sement. Le budget annexe (M49) a fait apparaître, quant à lui, un excédent de 41 503,40 euros en fonctionnement.

► Budget primitif 2026

Enfin, l'Assemblée a approuvé le budget primitif 2026. En dépenses et en recettes, le budget principal (M57) s'élève à 2 295 795,06 euros en fonctionnement et 216 513,61 euros en investissement. Le budget annexe (M49) s'élève, quant à lui, à 652 028,40 euros en fonctionnement.

► Indemnités des Elu(e)s

Lors du Comité Syndical du 18 mai 2026, l'Assemblée délibérante a fixé le taux des indemnités allouées à la nouvelle Présidente, ainsi qu'aux nouveaux(elles) Vice-Président(e)s. Afin de préserver les équilibres financiers du SATESE 37, il a été décidé de maintenir l'enveloppe globale desdites indemnités à un montant identique à celui appliqué lors du précédent mandat.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

► Actualisation du Règlement du SPANC

Depuis 2025, le SATESE 37 sollicite l'accompagnement de Johanna PERIER, Déléguée à la Protection des Données (DPD) au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA, afin de renforcer la conformité de ses pratiques aux exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Sur la base du diagnostic établi par cette dernière, il a été décidé de mettre à la disposition des usagers du SPANC-SATESE 37 une annexe dédiée, leur permettant de disposer d'une information claire et complète sur leurs droits en matière de traitement des données à caractère personnel. En conséquence, le règlement du SPANC a été actualisé afin d'intégrer ces nouvelles dispositions, lesquelles ont été approuvées par les membres de l'Assemblée.

Pour en savoir plus...

Toutes les décisions et leurs documents sont consultables sur le site internet du SATESE 37 : www.satese37.fr



CALENDRIER DES PROCHAINS COMITÉS SYNDICAUX

Lundi 7 décembre 2026
Lundi 15 février 2027
Lundi 14 juin 2027

À l'Hôtel Mercure de Tours Nord,
à 14h30 précises

www.satese37.fr

Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire
ZA n°1 du Papillon, 3 rue de l'Aviation, 37210 PARCAY-MESLAY
Tél. 02 47 29 47 37 - Fax 02 47 29 47 38 - satese37@satese37.fr

Directrice de publication : Stéphanie Riocreux - Rédaction : Stéphanie Riocreux, Rodolphe Rouault - Conception/montage : EFIL Communication - www.efil.fr - ISSN : 2114-0545

